

Les Projets de l'OMS en cours

Questions du collectif des 300 avocats



En Mai 2024, l'OMS souhaite :

1. Modifier le **Règlement Sanitaire International**
2. Adopter le **Traité Pandémies**.

Que contiennent ces projets ?



Projet de révision du Règlement Sanitaire International

Concentration des pouvoirs entre les mains du Directeur général de l'OMS qui pourrait notamment :

- décider de ce qu'est une pandémie ou un risque de pandémie
- décréter seul l'existence d'une pandémie ou de risque de pandémie
- définir les mesures à mettre en œuvre, sans aucune limite posée par le texte
- imposer ces mesures aux états membres qui devront les déployer sur leurs territoires
- décider seul de la fin de la pandémie ou du risque de pandémie



Projet de Traité Pandémie

Mise en place d'un organe directeur, doté d'un pouvoir de décision contraignant et d'un pouvoir de contrôle des Etats :

- pour vérifier que les activités des Etats n'excèdent pas leur juridiction et ne nuisent pas à leur population ou aux autres pays, sans que la notion de nuisance ne soit par ailleurs définie
- pour contrôler la conformité aux obligations issues du Traité Pandémies des autres instruments bilatéraux ou multilatéraux auxquels un Etat membre souhaiterait adhérer

L'OMS a-t-elle d'autres projets ?



Pass sanitaire mondial

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Commission européenne ont annoncé en juin 2023 le lancement d'un partenariat historique en matière de santé numérique.

L'OMS indique sur son site internet : "En juin 2023, l'OMS adoptera le certificat COVID numérique de l'Union européenne (UE) afin de mettre en place un système qui facilitera la mobilité à l'échelle mondiale et protégera les citoyens du monde entier contre les menaces sanitaires actuelles et futures, y compris les pandémies. Il s'agit du premier élément du Réseau mondial de certification sanitaire numérique de l'OMS, qui mettra au point une large gamme de produits numériques pour améliorer la santé de tous."

Approche "One Health" de la santé



Ce projet vise à promouvoir une approche commune des menaces à la santé des êtres humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement, aux niveaux mondial, régional et national pour lutter tant contre la dégradation des écosystèmes et de l'environnement (à titre d'exemple, pollution, réchauffement climatiques, déforestation, etc.), que contre les défaillances des systèmes alimentaires, les maladies infectieuses et les épidémies, etc...



Initiative "Santé pour la paix"

L'OMS ambitionne par cette initiative de contribuer à la santé, à la paix et au bien-être durables pour tous et à promouvoir la nécessité d'édifier des sociétés justes, pacifiques et inclusives pour assurer le bien-être de tous.

Quelles sont les problématiques juridiques majeures ?

1

Quelles sont les limites de la notion de santé mondiale et cela inclut-il les problématiques de climat, d'environnement, d'élevage des animaux, de protection des végétaux, de paix ?

2

Les français sont-ils favorables à ces abandons de souveraineté ?

3

L'Etat français valide-t-il cette mise sous tutelle des états membres ?

4

Ces projets sont-ils conformes à la Constitution française ?

5

Qu'en est-il de la protection des droits fondamentaux ?

6

Comment est géré le risque de conflit entre les directives contraignantes de l'OMS et les autres obligations de la France au titre des traités internationaux et européens qui la lient ?